

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 14 mai 2018 à 20h00

Président : M. Didier Torti
 Secrétaire : M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 17 du mercredi 2 mai 2018 et par circulaire tous-ménages.

Les membres du Conseil communal sont tous présents. Cinquante-trois citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale, de même qu'aux invités, les représentants du bureau RWB Jura SA, Madame Brigitte Cattin et Monsieur Frédéric Balmer ainsi que le représentant du Quotidien Jurassien, Monsieur Thierry Bédât. Puis, il propose Madame Maude Koller et Messieurs Julien Magula et Rémy Domon qui sont nommés tacitement pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour publié sur la convocation :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 18 décembre 2017 publié sur le site internet de la Commune, www.bourrignon.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal de Develier ;
2. Présentation des comptes 2017 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision ;
3. Prendre connaissance et voter un crédit de Fr. 2'950'000.00 pour le réaménagement de la traversée du village sous réserve du subventionnement, de la participation de tiers ainsi que d'éventuelles aides. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit ;
4. Divers.

Il propose l'inversion des points 2 et 3 de l'ordre du jour ce qui est accepté par les ayants-droits.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 18 décembre 2017 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Monsieur Ernest Müller souhaite savoir si les subventions cantonales mentionnées dans les consolidations de crédit ont été versées. Le caissier informe l'Assemblée que ces subventions n'ont pas encore été toutes versées.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 18 décembre 2017 avec remerciements à son auteur.

2. Prendre connaissance et voter un crédit de Fr. 2'950'000.00 pour le réaménagement de la traversée du village sous réserve du subventionnement, de la participation de tiers ainsi que d'éventuelles aides. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit

Monsieur Didier Torti, avant de passer la parole à Monsieur Quentin Ackermann pour la présentation de ce point de l'ordre du jour, souhaite que les débats se déroulent dans un esprit courtois. Après une brève présentation, Monsieur Quentin Ackermann donne la parole à Madame Brigitte Cattin et Monsieur Frédéric Balmer.

Le projet de traversée du village a débuté en 2001 mais a été vite abandonné car il n'entrait pas dans la planification financière du canton. En 2014, le projet est relancé par le souhait de mettre en place des mesures provisoires liées à la sécurité routière à l'entrée Est du village. Un crédit a été voté en 2015 et la mise en place de ces mesures a été réalisée en 2016. Pour faire suite à cela, le projet complet de la traversée du village est réactivé auprès des instances cantonales. Un premier montant de Fr. 80'000.00 est prévu pour l'aménagement de la porte d'entrée Est du village.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- augmenter la sécurité de tous les usagers, notamment celle des piétons, des personnes âgées et des enfants
- satisfaire de manière optimale les besoins de mobilité de tous les habitants du village
- améliorer la qualité et l'attractivité des espaces publics
- donner la priorité aux déplacements effectués à pied, à vélo ou en transport public
- rechercher des propositions flexibles pouvant se réaliser par étapes
- rechercher un consensus maximal parmi la population.

Le concept général du projet est de créer un trottoir permettant de traverser l'entier du village, d'aménager les arrêts postaux en créant un arrêt répondant aux normes de la LHand et de mettre en valeur les bâtiments du centre du village. La réalisation des travaux est prévue en quatre secteurs qui sont expliqués dans le détail. Le secteur A sera réalisé en 2018-2019 et un montant de Fr. 80'000.00 est déjà intégré dans la planification cantonale. Le secteur B prévoit la réalisation d'un trottoir sur le côté Nord de la route entre les deux parties du village, comme cela a été discuté lors de la séance d'information du 14 avril. Cette modification nécessitera un déplacement de la route cantonale. Ce tronçon sera également bordé d'arbres. Le secteur C concerne l'aménagement du centre ancien et comprend notamment la modification des arrêts postaux ainsi que la réalisation de places pavées pour mettre en valeur le bâti. Tous ces aménagements seront discutés avec les propriétaires concernés. Le dernier secteur concerne la porte d'entrée Ouest, direction Lucelle.

La réalisation de cette traversée du village permettra également de répondre à deux mesures du Plan général d'évacuation des eaux :

- la construction d'un bassin d'eaux pluviales
- l'assainissement des installations d'infiltration dans le quartier du Droit-Mont.

Les coûts sont les suivants :

Secteur A – Porte d'entrée Est : 2018-2019

Travaux	Coûts totaux	A charge canton	A charge Commune	Subventions RCJU
Route cantonale	82'163.00	80'463.00	1'700.00	
Cheminement piétonnier	85'901.00		85'901.00	28'631.00
Raccordements	11'217.00		11'217.00	
Eclairage public	19'000.00		19'000.00	7'600.00
Place publique	39'250.00		39'250.00	
Conduite d'eau potable				
Canalisations	20'500.00		20'500.00	
TOTAUX	258'031.00	80'463.00	177'568.00	36'231.00
Charge nette Commune			141'337.00	
Montants soumis aux taxes eau potable (avec autofinancement)				
Montants soumis aux taxes usées (avec autofinancement)			20'500.00	
Solde à charge de la Commune			120'837.00	

Secteur B – Cheminements à l'Est : 2022-2023

Travaux	Coûts totaux	A charge canton	A charge Commune	Subventions RCJU
Route cantonale	255'950.00	125'800.00	130'150.00	38'046.00
Cheminement piétonnier	239'042.00		239'042.00	65'941.00
Raccordements	22'114.00		22'114.00	
Eclairage public	19'000.00		19'000.00	7'600.00
Place publique				
Conduite d'eau potable	10'500.00		10'500.00	
Canalisations	10'000.00		10'000.00	
TOTAUX	556'606.00	125'800.00	430'806.00	111'587.00
Charge nette Commune			319'219.00	
Montants soumis aux taxes eau potable (avec autofinancement)			10'500.00	
Montants soumis aux taxes usées (avec autofinancement)			10'000.00	
Solde à charge de la Commune			298'719.00	

Secteur C : centre ancien : 2024-2026

Travaux	Coûts totaux	A charge canton	A charge Commune	Subventions RCJU
Route cantonale	1'001.502.00	957'502.00	44'000.00	
Cheminement piétonnier	299'429.00		299'429.00	86'301.00
Raccordements	174'930.00		174'930.00	
Eclairage public	17'500.00		17'500.00	7'000.00
Place publique	364'807.00		364'807.00	
Conduite d'eau potable	25'500.00		25'500.00	
Canalisations	85'000.00	14'000.00	71'000.00	
TOTAUX	1'968'668.00	971'502.00	997'166.00	93'301.00
Charge nette Commune			903'865.00	
Montants soumis aux taxes eau potable (avec autofinancement)			25'500.00	
Montants soumis aux taxes usées (avec autofinancement)			71'000.00	
Solde à charge de la Commune			807'365.00	

Secteur D : porte d'entrée Ouest : 2022-2023

Travaux	Coûts totaux	A charge canton	A charge Commune	Subventions RCJU
Route cantonale	115'132.00	96'982.00	18'150.00	
Cheminement piétonnier				
Raccordements				
Eclairage public	20'500.00		20'500.00	8'200.00
Place publique	5'850.00		5'850.00	
Conduite d'eau potable				
Canalisations				
TOTAUX	141'482.00	96'982.00	44'500.00	8'200.00
Charge nette Commune			36'300.00	
Montants soumis aux taxes eau potable (avec autofinancement)				
Montants soumis aux taxes usées (avec autofinancement)				
Solde à charge de la Commune			36'300.00	

Récapitulatif :

Travaux	Coûts totaux	A charge canton	A charge Commune	Subventions RCJU
Route cantonale	1'454'747.00	1'260'747.00	194'000.00	38'046.00
Cheminement piétonnier	624'372.00		624'372.00	180'872.00
Raccordements	208'261.00		208'261.00	
Eclairage public	76'000.00		76'000.00	30'400.00

Place publique	409'907.00		409'907.00	
Conduite d'eau potable	36'000.00		36'000.00	
Canalisations	115'500.00	14'000.00	101'500.00	
TOTAUX	2'924'786.00	1'274'747.00	1'650'039.00	249'319.00
Charge nette Commune			1'400'721.00	
Montants soumis aux taxes eau potable (avec autofinancement)			36'000.00	
Montants soumis aux taxes usées (avec autofinancement)			101'500.00	
Solde à charge de la Commune			1'263.221.00	

Pour terminer, il est rappelé que l'acceptation de ce crédit-cadre donnerait un signal fort aux Autorités cantonales afin de demander une inscription de ces montants dans la planification financière cantonale 2022 – 2016. Cette acceptation permettrait également de rechercher des fonds auprès d'organismes tels que le Patenschaft.

Monsieur Didier Torti remercie Madame Brigitte Cattin et Monsieur Frédéric Balmer pour leurs explications et ouvre la discussion.

Monsieur Gérald Charmillot s'étonne de l'aménagement d'un arrêt postal devant la parcelle n° 143 à la Route Principale et qui appartient à la Commune. Monsieur Quentin Ackermann indique qu'il a été impossible de trouver un autre aménagement. *Monsieur Gérald Charmillot pense également qu'il n'est pas possible de faire rebrousser un car devant l'école.* Il est démontré que ce demi-tour est possible par des simulations réalisées par le bureau d'ingénieur.

Madame Eliane Chèvre demande s'il est utile de planter deux lignes d'arbres dans le secteur B, entre les deux parties du village. Monsieur Quentin Ackermann précise que ces arbres ont un effet de réduction du champ visuel pour les automobilistes afin de réduire la vitesse. Ils garantissent également la sécurité des piétons. Mais, cela reste un projet et que tout peut encore être modifié. *Madame Eliane Chèvre souligne également que les arbres demandent de l'entretien, ce qui occasionne des frais.*

Monsieur Loris Braun demande s'il est possible de faire les travaux en une fois. Cela n'est pas possible en raison du programme financier cantonal.

Monsieur Loris Braun souhaite savoir si un revêtement « silencieux » est prévu. En raison des matériaux actuels utilisés pour la fabrication de ce type de revêtement, il n'est pas recommandé d'en poser à plus de 700 m d'altitude.

Monsieur Ernest Müller trouve l'ensemble du projet très intéressant et pense qu'il y a toujours des améliorations à faire. Il demande si les étapes seront présentées en Assemblée communale. De plus, il trouve que les coûts liés aux installations communales sont trop élevés, notamment concernant l'éclairage public. Il souhaite que ce projet ne soit pas trop luxueux. Monsieur Michel Eggenschwiler précise que ces étapes seront encore soumises à l'Assemblée communale et qu'elles pourront être simplifiées si cela est souhaité.

Monsieur Robin Braun demande ce qu'il se passera si le canton n'inscrit pas ces dépenses dans la planification financière. Le projet ne se fera pas.

Monsieur Sébastien Chèvre trouve que les îlots n'ont aucune utilité et qu'ils ne ralentissent pas la vitesse. Il demande si une variante avec des bosses artificielles a été étudiée. Monsieur Quentin Ackermann signale que ces îlots sont indispensables et que leur configuration va réduire la vitesse. La variante avec des bosses artificielles n'a pas été retenue par les Autorités communales.

Monsieur Gérald Charmillot indique que la Commune a voté des crédits pour environ 2,8 mio ces dernières années. Avec un tel investissement supplémentaire, est-ce que les Autorités communales ont réfléchi à une augmentation de la quotité d'impôt. Non, aucune hausse n'est prévue. Monsieur Roger Fleury, caissier, précise que cette charge devrait être supportable pour la Commune.

Madame Julienne Julien demande si une croix peut être déplacée au niveau du patrimoine, en référence à l'aménagement prévu à l'entrée Est du village. Cela est possible car il est prévu de la déplacer que de quelques mètres.

Monsieur Michel Eggenschwiler souhaite terminer les débats en recommandant aux ayants-droits d'accepter ce crédit-cadre et en signalant que les Autorités agiront strictement dans leurs compétences et dans leurs attributions. De plus, elles informeront et consulteront la population pour la suite des étapes du projet de traversée du village.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le vote à bulletin secret est demandé par six citoyens. La votation aura donc lieu à bulletin secret.

Nombre de bulletins distribués :	59
Nombre de bulletins rentrés :	59
Nombre de bulletins blancs :	--
Nombre de bulletins nuls :	--
Nombre de bulletins valables :	59

L'Assemblée accepte par 46 oui contre 13 non l'ouverture d'un crédit de Fr. 2'950'000.00 pour le réaménagement de la traversée du village sous réserve du subventionnement, de la participation de tiers ainsi que d'éventuelles aides et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit.

3. Présentation des comptes 2017 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier communal, pour la présentation des comptes 2017 qui bouclent avec un excédent de charges de Fr. 17'111.80

Chapitre 1 : Autorités, administration générale

111.317.00

L'année 2017 était la dernière année de la législature. Le Conseil communal a pris la décision d'organiser une sortie sur deux jours et demi afin de remercier toutes les personnes qui ont œuvré durant cette période à la bonne marche de la Municipalité. A noter qu'une participation forfaitaire a été demandée aux participants pour réduire la facture finale (compte 111.439).

130.318.02

Les taxes postales et bancaires sont toujours plus importantes, notamment lors de la conclusion de nouveaux crédits.

140.314.00

Le Conseil communal a décidé d'installer un réseau Wifi dans le bâtiment administratif. De plus, une nouvelle armoire a été confectionnée pour y entreposer les dossiers du Conseil.

Chapitre 2 : Travaux publics, plans de zones, communications

200.314.01

Le Conseil communal a décidé, en 2013, d'octroyer un don de Fr. 5'000.00 à la Bourgeoisie pour la réfection du Chemin du Cerneux.

205.312.00

Les factures d'énergie pour l'éclairage public passent de Fr. 6'594.90 en 2016 à Fr. 2'234.45 pour l'année 2017 et ce grâce à la technologie LED mise en place à fin 2016. Depuis le changement des lampes, il a été constaté une économie de 66 % au niveau de l'énergie.

205.314.00

Le Conseil communal a pris la décision de confier l'entretien du nouvel éclairage public à l'entreprise BKW par la signature d'un contrat annuel.

Les chapitres 3 et 4 n'apportent aucun commentaire spécial.

Chapitre 5 : Instruction, formation, culture, sport

511.301.01

Le Conseil communal a conclu une convention avec le FC Bourrignon et le FC Pleigne pour l'entretien, par les soins de notre concierge, de leur terrain de football respectif. La recette figure sous la rubrique 511.439.

511.314.00

Le Conseil communal a décidé d'installer un réseau Wifi dans le bâtiment administratif. De plus, un éclairage LED a été installé dans les classes.

590.365.04

L'Exécutif communal a décidé de verser une contribution pour le 33^e anniversaire du Ski-Club, pour les 50 ans du FC Bourrignon et pour la Fête du village.

Chapitre 6 : Aide sociale et santé publique

601.366.00

Il est toujours difficile de budgétiser les montants à verser au titre de l'aide sociale.

650.361.00

Les dépenses totales prises en compte dans la répartition des charges de l'action sociale pour 2016 sont supérieures de 8 % par rapport à l'année précédente. Ces variations sont aux éléments suivants :

- création de nouvelles places dans les institutions d'accueil de la petite enfance (crèches, garderies, unité d'accueil pour écoliers) et augmentation des heures de gardes des crèches à domicile,
- nouveaux centres de jour,
- augmentation du nombre de situations d'aide sociale
- augmentation du nombre de réfugiés statutaires,
- augmentation des placements hors Canton.

Selon les bases légales en vigueur, la somme globale à répartir entre l'Etat et les Communes s'élève à Fr. 90'197'731.72, contre Fr. 82'971'887.00 l'année précédente. Le Canton prend à sa charge le 72 % de ces dépenses, le solde étant supporté par toutes les Communes jurassiennes en fonction de leur population au 31.12.2016. Pour Bourrignon, cela représente Fr. 89'888.00 desquels il faut déduire les avances effectuées par notre propre caisse.

660.361.01

La participation des Communes au financement des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, de la contribution à la réduction des primes de la LAMal et aux allocations familiales aux personnes sans activité lucrative pour 2016 s'élève à un total de Fr. 19'513'390.00. Cette somme est ensuite répartie entre les Communes en fonction de leur population à la fin de l'année 2016.

661.319.03

Les dépenses relatives aux mesures de lutte contre le chômage se sont élevées, pour l'année 2016, à Fr. 858'212.00. Quant aux mesures cantonales du Service de l'économie et de l'emploi, les charges se montent à Fr. 1'359'109.00. Le fonds cantonal pour l'emploi a été alimenté d'un montant de Fr. 1'450'000.00. Toutes ces sommes sont réparties entre les Communes jurassiennes en fonction de leur population.

668.316.00

Il s'agit ici des frais d'installation du défibrillateur, ainsi que du contrat de maintenance annuel.

Chapitre 7 : Economie publique

740.319.00

Différentes dépenses ont été consenties pour l'achat d'une guirlande de Noël, l'aménagement d'un banc forestier et la mise en place d'une caméra numérique sur l'antenne des Ordon (à consulter sur le site internet www.bourrignon.ch).

Chapitre 8 : Finances

810.322.00

Trois crédits de construction étaient en cours d'utilisation, soit un pour le réaménagement du ruisseau et du bassin du Pré Pucin, un pour la révision du plan d'aménagement local et un troisième pour les dessertes agricoles. Concernant ce dernier, les intérêts sont financés par un prélèvement sur la réserve créée à cet effet à fin 2015 (compte 810.480).

811.322.00

Les taux d'intérêts sont toujours très intéressants. La moyenne des taux est de 1,26% à fin 2017, tous emprunts confondus.

820.332.00

L'achat du tracteur communal a été financé par deux prélèvements sur les réserves existantes, soit Fr. 24'381.85 sur la réserve libre et Fr. 20'000.00 sur la réserve pour l'entretien des chemins. Quant aux travaux d'archivage, ils ont également été financés par un prélèvement sur la provision qui avait été créée en 2016 (voir compte 855.480).

Chapitre 9 : Impositions

910

Les rentrées fiscales ordinaires restent très stables. Une petite diminution est enregistrée au niveau de la taxe immobilière à la suite d'une correction apportée à la taxation d'un immeuble.

912

Chaque année, il y a un certain nombre de partages d'impôt entre Bourrignon et d'autres Communes jurassiennes. Ces partages ne sont établis que si la taxation des contribuables concernés est entrée en force. Il est donc normal qu'il y ait des différences importantes chaque année.

940

L'indice des ressources par habitant de l'année 2015 était fixé, pour Bourrignon, à 66.87, soit bien en dessous de la zone neutre (qui se situe entre 90 et 100). De ce fait, nous avons touché du fonds de péréquation financière une somme de Fr. 120'547.00, ainsi que Fr. 9'858.00 comme contribution pour faible densité. En contrepartie, nous avons participé à raison de Fr. 6'124.00 aux charges de centre (Ville de Delémont).

Chapitre 10 : Services communaux

1100

Le changement d'organisation à la déchetterie porte ses fruits : le service de l'enlèvement des ordures présente un bénéfice de Fr. 3'817.75. Cette somme a été reportée à l'actif du bilan en diminution des découverts des années précédentes (19.190.01).

1200

Le service des inhumations est la seule rubrique que le Service des Communes admet comme ne devant pas être équilibrée.

1300

L'entier des taxes d'exemption encaissées est reversé au SIS15 du Haut-Plateau.

1400

Le compte de l'épuration des eaux usées présente un bénéfice de Fr. 4'525.30, somme qui a été reportée en réserve. Il n'y a pas eu de dépenses extraordinaires et non prévues au budget.

1500

Le Service des eaux présente un excédent de revenus de Fr. 18'592.29, somme qui a été portée en provision pour de futurs investissements.
La redevance BKW a été transférée au compte épuration. En échange, il n'y a plus de versement du compte de l'eau au compte de l'épuration.

Pour terminer, Monsieur Roger Fleury indique que l'endettement global de la Commune est passé de Fr. 1'483'226.55 au 31.12.2016 à Fr. 1'415'619.60, soit une diminution d'un peu plus de Fr. 67'600.00. La population résidente s'élevant à 261 habitants à la fin de l'année 2017, la dette par habitant se monte donc à Fr. 5'423.80 (contre Fr. 5'555.15/habitant à fin 2016 et Fr. 5'827.00/habitant à fin 2015). A noter qu'il n'est pas tenu compte des crédits de construction dans ce calcul.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Roger Fleury, et ouvre la discussion.

Monsieur Ernest Müller demande si des gains de fortune ont été enregistrés. Pas plus que ce qui était prévu.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Le président indique que ces comptes ont été acceptés par le Conseil communal lors de la séance du 4 avril 2018 et par les vérificateurs des comptes le 9 avril 2018.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, les comptes 2017 qui présentent un excédent de charges de Fr. 17'111.80

4. Divers

Monsieur le président ouvre les divers.

La parole n'est pas demandée, le président lève la séance à 22h05, en présence de cinquante-neuf personnes, membres de l'Autorité compris. Il souhaite une belle fin de soirée à toutes et tous.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président :

Didier Torti

le Secrétaire

Vincent Chételat